

faits récents semblent le démontrer, mais il reste à l'avenir de prononcer un jugement définitif sur la valeur des succès obtenus. En attendant, on conçoit que la névrotomie optico-ciliaire ait pu être suggérée dans le traitement de l'ophtalmie sympathique, pour remplacer l'énucléation dans un grand nombre de cas, si non dans tous. Mais, ce nouveau procédé, tout rationnel qu'il paraisse, ne pouvait trouver une application pratique, qu'en autant que l'œil laissé en place, pouvait continuer, sinon à fonctionner comme organe de la vision, du moins à se nourrir et à subir l'action des muscles qui s'y attachent. C'est ce résultat obtenu en Allemagne par Schoeler et à Paris par Boucheron, Meyer et Abadie qui autorise à croire que la névrotomie est destinée à prendre une place importante en chirurgie oculaire.

L'idée de s'attaquer aux agents susceptibles de communiquer la maladie d'un œil à l'autre ne date pas d'aujourd'hui ; depuis quelques années déjà en incriminant ou les nerfs ciliaires ou le nerf optique, on avait songé à les détruire sans enlever le globe oculaire. Parmi ceux qui conçurent cette idée quelques-uns ne la mirent pas à exécution, d'autres en firent l'application, mais d'une manière incomplète, soit en n'intéressant qu'un ordre de nerfs, les nerfs ciliaires ou le nerf optique, soit en se servant d'un procédé défectueux. Au nombre de ceux-là on trouve Albert de Graefe qui en 1866 s'exprimait en ces termes : " Avec la conviction que l'ophtalmie sympathique se transmet par l'intermédiaire des nerfs ciliaires, il devait venir à l'idée de substituer à l'énucléation du bulbe la section des nerfs ciliaires. On devait hésiter à sectionner tous les nerfs ciliaires en dehors de la sclérotique en raison de la difficulté du procédé et de la nécessité de sectionner en même temps des vaisseaux importants. "

Les difficultés du procédé, et la crainte de produire la désorganisation de l'œil, furent cause que de Graefe abandonna une idée, qu'il croyait cependant bonne, au point de vue de la guérison des accidents sympathiques. La même année, Rondeau, frappé de l'analogie qui existe, entre les névralgies, d'une part, et les douleurs de l'ophtalmie sympathique, de l'autre, émit l'opinion, dans sa thèse de Paris, que la section des nerfs de la région postérieure de l'œil, pouvait être efficace pour faire cesser les accidents réflexes, au même titre, que l'excision d'un tronç nerveux, ou de quelques-unes de ses branches, pour guérir la névralgie faciale. Il n'émettait qu'une opinion personnelle, sans pouvoir l'appliquer sur aucun fait clinique. Ceux qui après lui, revinrent sur la question, furent plus heureux ; car ils apportaient des observations en faveur du nou-